

Ils ont dit

« **Le terrorisme que nous devons affronter est, d'un type particulier. Il surprend nos sociétés** à un moment où elles étaient guettées par une sorte de fatigue. Avec cette menace djihadiste, il n'y a plus de front, plus d'arrière, plus de champ de bataille. (...) Plus aucun espace n'est sécurisé, et les objets les plus civils peuvent devenir une "arme par destination" comme disent les juristes. Le péril n'a pas de contours précis, il peut venir de l'intérieur ou de l'extérieur, on ne sait pas quand il commence ni quand il finit » (J.-J. Urvoas, discours, réunion des procureurs et des préfets, 7 nov. 2016).

« **J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le mal que je pensais de cette sottise que serait un "parquet national antiterroriste"** (...) Si je combats cette idée de parquet autonome et dédié, c'est parce qu'elle (...) est stérile car elle ne répond à aucun besoin identifié, à aucune faille ou défaillance de la réponse judiciaire. Au contraire, de mon point de vue, le ministère public a largement démontré dans les derniers mois son efficacité » (J.-J. Urvoas, discours, 7 nov. 2016).

« **Toutes les victimes et leurs proches sont fondés à obtenir les réparations des dommages corporels jusqu'aux préjudices psychiques** de tout ordre. Comment ne pas comprendre qu'une personne qui a vu la mort en face a sûrement vécu le pire moment de sa vie ? » a réagi Juliette Méadel, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, lors de la remise du Livre blanc des avocats du barreau de Paris (Libération, 7 nov. 2016).

« **Il est évident que ce n'est pas du tout aujourd'hui dans les finalités du fichier (TES)** qui a pour vocation de lutter contre l'usurpation d'identité, [mais] cet outil de grande ampleur peut faire craindre qu'il puisse être utilisé à d'autres fins, peut-être pas aujourd'hui mais demain » a affirmé la présidente de la CNIL (I. Falque-Pierrotin, Le Monde, 8 nov. 2016).

1198

Melissa Palmer, la lutte contre l'exclusion

Le 10 octobre dernier, l'avocate américaine Melissa Palmer obtenait le trophée pro bono en solo du barreau de Paris pour son engagement contre l'exclusion avec son association « Tout Autre Chose ».

Réaliser des opérations d'audit dans le cadre d'une acquisition, développer des réseaux européens de distribution, bûcher sur des montages juridiques, accompagner des groupes en droit des sociétés, démêler des dossiers de droit social...



Toutes ces activités, Melissa Palmer s'y est consacrée sans réserve pendant vingt ans. Chez Coudert Frères d'abord puis Ernst & Young, tous deux enthousiasmés par son profil, rare à l'époque, de conseillère juridique « parfaitement bilingue, élevée en tant qu'américaine ». Pour le second cabinet, elle développera un département juridique aux côtés d'un associé. « Il y avait un marché extraordinaire, se remémore-t-elle. À l'époque, les cabinets d'audits commençaient à peine à proposer du juridique aux clients américains ».

Cette originaire du Michigan, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires à Assas, devient avocate en 1991 grâce à la fusion avec le métier de conseiller juridique. « J'ai commencé à mon compte la même année, dans un beau cabinet avec deux associés. Je travaillais très dur », note cette mère de quatre enfants. Aujourd'hui, ses journées ne se résument plus à ce seul quotidien. Le bénévolat est entré dans sa vie, doucement puis absolument. Comme un « basculement » selon ses propres mots : « j'avais l'envie, avec le temps, la réflexion sur le monde, de faire un peu autre chose ». Ce sera « Tout Autre Chose » précisément. Le nom de l'association qui, en janvier 2008, ouvre un premier local dans le 9^e arrondissement de Paris. Pendant trois ans, celle qui continue d'être avocate cuisinera tous les midis pour sa table d'hôtes, une source de revenus pour cette structure destinée à « l'accueil au sens large » des personnes en situation de précarité : pauvreté, absence d'éducation, non maîtrise du Français, chômage, solitude. À tous, l'association propose un espace de lecture, d'écoute, un coup de main sur un courrier de la caisse d'allocations familiales, une demande de couver-

ture maladie universelle : « de l'administratif assez basique mais qui échappe à beaucoup de monde. Toute personne qui souffre d'un mode d'exclusion court le risque de se désocialiser si ce n'est pas déjà le cas, et de basculer dans pire comme le surendettement, l'expulsion »,

explique Melissa Palmer dont l'initiative a, en quelques années, largement dépassé ses espérances.

Aujourd'hui, l'association reçoit chaque année plus de 12 000 visites, en-dehors du restaurant. À l'année, 120 bénévoles dont d'anciens bénéficiaires et quatre salariés se relaient pour offrir des cours de Français, de gym douce, d'informatique, de couture ou encore de conversation, pour accompagner le public individuellement et jusqu'au mois dernier, assurer les déjeuners. Une page se tourne cette année avec la fermeture de la table d'hôtes, jusqu'à l'ouverture d'un autre local espère-t-on. Le nouveau propriétaire des murs ne souhaite pas s'engager auprès d'un locataire associatif, jugé trop risqué. Ironie du système, l'association, pourtant reconnue, « encensée et jugée nécessaire », voit certains financements publics et privés s'amenuiser : « paradoxalement, les financeurs nous soutiennent moins car nous sommes moins "nouveaux". On ne répond plus à certains critères en terme d'innovation », déplore la juriste qui travaille le plus souvent depuis son bureau, à l'association, pour mieux concilier ses deux activités. « Deux temps plein », assure son compagnon.

La remise du prix pro bono en solo par le barreau de Paris, le 10 octobre dernier, a récompensé l'association et par la même occasion consacré le dévouement de l'avocate. « C'est notre humanité dont il s'agit, dit-elle. On ne peut pas être détaché du monde alors que nous sommes des repères dans cette société de plus en plus complexe. Le besoin est énorme et j'encourage tous mes confrères à se mobiliser, même un peu ».

ANAÏS COIGNAC